

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents : 22

Votants 27

Date de convocation :

15/09/2026

Date d'affichage :

15/09/2026

Numéro : 49/2026

Le 21 septembre 2026, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Jérôme SABRIE, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL,

Absents excusés représentés : Nassera ABADLIA (Bernard DELBRUEL), Francis ALARY (Yves MONTEILLET), Laurence GUIRAUD (Patrizia DRY), Inès LEBAILLY (Martine DELEUZE), Sophie SANCHEZ (Alain CANAC).

Absents excusés non représentés :

Absents non excusés non représentés :

Secrétaire de séance : Yves MONTEILLET

**COMPLEMENT A LA DELIBERATION N° 33/2026 DU 22 JUIN 2026 PORTANT ELECTION
DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération n° 33/2026 du **22 juin 2026**, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres des commissions municipales permanentes, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Lors de cette séance, les deux élus composant la liste n° 3, Messieurs Denis ROUQUETTE et Jean-Claude RAFFANEL, étaient absents et n'avaient pas communiqué les candidatures de leur groupe, malgré l'appel à candidatures adressé préalablement par la commune.

Dans ces conditions, le Conseil municipal avait procédé à l'élection des autres membres en laissant vacants les sièges réservés à cette liste, dans l'attente de la communication de leurs représentants. Cette réserve figure expressément dans la délibération du 22 juin 2026.

Par courriel en date du 27 juin 2026, Monsieur Denis ROUQUETTE a indiqué les représentants de son groupe appelés à siéger au sein des commissions municipales, à savoir :

- Monsieur Jean-Claude RAFFANEL, membre de la commission Urbanisme, développement durable, travaux et sécurité ;
- Monsieur Denis ROUQUETTE, membre des commissions suivantes :
 - o Commission Patrimoine, culture, commerce de proximité, activités économiques,
 - o Commission Écoles, jeunesse,
 - o Commission Finances,
 - o Commission Social, vie de quartier, communication, tourisme,
 - o Commission Sport, associations, festivités.

Il appartient donc au Conseil municipal de compléter la délibération n° 33/2026 afin de pourvoir les sièges demeurés vacants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,
- Vu la délibération n° 32/2026 du 22 juin 2026 portant création des commissions municipales permanentes,
- Vu la délibération n° 33/2026 du 22 juin 2026 portant élection des membres des commissions municipales,

- Vu le courriel de Monsieur Denis ROUQUETTE en date du 27 juin 2026,
- Considérant l'exposé ci-dessus.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE** de compléter la délibération n° 33/2026 du 22 juin 2026 comme suit :
 - **Commission Urbanisme, développement durable, travaux et sécurité :**
 - Monsieur Jean-Claude RAFFANEL ;
 - **Commission Patrimoine, culture, commerce de proximité, activités économiques :**
 - Monsieur Denis ROUQUETTE ;
 - **Commission Écoles, jeunesse :**
 - Monsieur Denis ROUQUETTE ;
 - **Commission Finances :**
 - Monsieur Denis ROUQUETTE ;
 - **Commission Social, vie de quartier, communication, tourisme :**
 - Monsieur Denis ROUQUETTE ;
 - **Commission Sport, associations, festivités :**
 - Monsieur Denis ROUQUETTE.
- **DIT** que toutes les autres dispositions de la délibération n° 33/2026 du 22 juin 2026 demeurent inchangées.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Bernard DELBRUEL



La Secrétaire de séance,
Yves MONTEILLET